canton de vaud

Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16_INT_569

Déposé le : 13.09.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).
*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Du bois 100% vaudois pour les chaudières cantonales !

Texte déposé

En 2015, le Grand Conseil avait choisi de se fournir en plaquettes de bois locales pour la chaudière des Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO). Ceci, à la place de pellets.

La volonté de la majorité des députés était alors de privilégier du bois provenant de nos forêts vaudoises pour améliorer l'impact environnemental du site tout en soutenant notre économie locale.

Plus d'une année plus tard, le choix final pour ce bois est certainement fait par les services de l'Etat. Choix qui, pour être en phase avec la volonté du Grand Conseil, a certainement nécessité la mise en place de critères de sélection forts dans le volet « Développement Durable » de l'appel d'offre.

Sur la base de cette expérience et de toute autre expérience réalisée dans le cadre d'un approvisionnement en bois pour le chauffage (plaquettes, pellets, ...), nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1) Concernant les EPO, la sélection du bois de chauffe a-t-elle pu correspondre à la volonté du Grand Conseil concernant la provenance du bois (bois vaudois) ?

2) Lors des appels d'offre de l'Etat, quels sont les critères environnementaux spécifiques et leur poids face aux autres critères de sélection, notamment économiques ?

3) Selon les expériences réalisées à ce jour par le Conseil d'Etat, est-il possible d'assurer un approvisionnement 100% vaudois pour le bois de chauffe des bâtiments propriété de l'Etat ? Que ce soit dans le cadre d'un marché public ou restreint ?

./..

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

4) Si le Conseil d'Etat estime qu'il n'est pas possible, en l'état actuel des lois, d'atteindre un objectif de bois 100% vaudois, quelles pistes politiques doivent être envisagées pour y arriver ?

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de ses réponses

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer ☒ Ne souhaite pas développer ☐

Nom et prénom de l'auteur : Signature :

Claire Richard, pour le groupe vert'libéral :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) : Signature(s) :

Régis Courdesse :

Graziella Schaller :

Dominique-Ella Christin :

Martine Meldem :

Laurent Miéville :